

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare
21 220 GEVREY CHAMBERTIN
Téléphone : 03-80-51-83-23
Télécopie : 03-80-51-81-72
Courriel : bassinvouge@orange.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com

COMPTE RENDU REUNION DU BUREAU 20 OCTOBRE 2015 – 18 H 30 – IZEURE
--

Date de la convocation : 5 octobre 2015

Président : COLLARDOT Jean François

Le cinq octobre 2015 à dix-huit heures trente, le bureau du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni en les locaux de la mairie d'Izeure sous la Présidence de Monsieur COLLARDOT Jean François.

Nombre de membres du bureau : 16

Présents : 15

Exprimés : 15

Présents : MM. ALLEXANT Christophe, BERTHIOT Paul Marie, BOILLIN Jean Luc, BOUILLOT Bernard, CHEVALLIER Maurice, COLLARDOT Jean François, GELIN Yves, JACQUET Patrick, LEVEQUE Didier, PAILLET Gérard, PACOT Franck, POULLOT Hubert, TARDY Gérard, TOUCHARD Jérôme.

Excusés : MM. REMY Claude, PENNING Denis.

Assiste : M. MORELLE Guy, représentant de la CLE de la Vouge

M. TOUCHARD Jérôme est secrétaire du syndicat.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 30 juin 2015
- Film GEMAPI / point sur la mise en œuvre de la compétence
- Ateliers sur le changement climatique
- Travaux en rivières
 - Travaux d'urgences
 - Tranche 2015 du PPRE – prestataire / organisation du chantier
 - Très Vieille Vouge à Bonnencontre / Charrey sur Saône – avancée de la démarche
 - Oucherotte à Longecourt en Plaine et Aiserey – avancée des démarches
 - Vouge à Villebichot – inauguration / convention
 - Etudes sur les continuités écologiques sur les moulins de la Cent Fonts naturelle
- Contrat de bassin Vouge
- Affaires diverses
 - Régularisation des travaux du Moulin Salbreux
 - Etude morphologique - organisation d'ateliers agricoles
 - Réaménagement du bureau du SBV – inauguration
 - Pluviométrie et hydrologie 2015

Le Président transmet la parole à M. BOUILLOT afin d'accueillir les membres du bureau, au nom de Mme le Maire d'Izeure.

I - Approbation du CR du 30 juin 2015

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

II - Film GEMAPI / point sur la mise en œuvre de la compétence

Un film produit par l'Agence de l'Eau RM&C sur la compétence GEMAPI est projeté aux membres du bureau. Le Président pense que cette vidéo résume très bien les tenants et aboutissants de ce que sera (et devrait être) la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations dans le futur proche.

Le Président demande à M. BOILLIN Nicolas de faire un petit point sur cette compétence.

Il précise que la mise en œuvre, de la compétence GEMAPI, a été repoussée au 1^{er} janvier 2018 par la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée le 8 août 2015. Par ailleurs, selon le projet de SDAGE RM&C 2016-2021, il est fortement recommandé que les bassins de la Tille, de l'Ouche et de la Vouge se regroupent en un seul EPAGE. Il est à noter que la délibération, prise par le Comité d'Agrément du Comité de Bassin RM&C dans le cadre de la stratégie du SAGE de la Tille, demande aux élus de travailler sur cette hypothèse.

Il rappelle les principales conclusions de la rencontre du 2 mars 2015, entre les présidents des trois bassins et de l'Inter CLE :

- Mutualisation des moyens (EPAGE unique ?) pour la mise en œuvre de la « GEMAPI »,
- Mutualisation des moyens sur d'autres compétences (ex : l'animation des SAGE et des contrats, les dispositifs de surveillance des masses d'eau, la protection des eaux,...) sur les 3 bassins versants et la nappe de Dijon Sud,
- Souhait de conserver « une autonomie » financière et technique par bassins versants, pour les travaux « courants » en rivières.

Le Président explique avoir programmé une rencontre, le 9 novembre prochain, avec ses homologues du bassin de la Tille, afin de faire le point sur ce sujet. Il précise vouloir dans un deuxième temps rencontrer le Syndicat de l'Ouche et le Grand Dijon.

Suite à la demande de M. ALLEXANT, il lui est rappelé que la compétence GEMAPI sera l'apanage des EPCI à FP et non plus des communes.

Les membres du bureau demandent à ce que cette présentation soit faite à l'occasion du prochain comité syndical.

III - Ateliers sur le changement climatique

Le Président précise que dans le cadre du projet HYCCARE Bourgogne (Hydrologie, Changement Climatique, Adaptation, Ressource en Eau en Bourgogne), et comme évoqué lors du CS du 16 juin dernier, deux ateliers sur le changement climatique seront organisés, par l'EPTB Saône Doubs, les 13 novembre et 3 décembre prochains. Ils concerneront les élus et les représentants (sl.) des bassins de la Vouge, de la Tille, de la nappe de Dijon Sud et de l'Ouche (aire d'influence et de prélèvement en eau potable de l'agglomération dijonnaise).

M. BOILLIN Nicolas précise que ces ateliers seront notamment l'occasion d'échanger avec les chercheurs de l'université de Bourgogne, sur les premiers résultats modélisant l'hydrologie « future » des cours d'eau de la région ! Le nombre de places étant limité (une cinquantaine seulement), les invités seront en priorité les Présidents et les Vice-Présidents des structures de BV, des EPCI à FP... Un rendu des conclusions de ces deux demi-journées se fera à l'occasion d'une conférence de presse organisée début 2016, à laquelle sera convié un plus large auditoire. Le Président exprime son souhait de voir les élus du bassin participer à ces deux matinées.

IV – Travaux en rivières

Le Président demande à M. PAILLON de présenter les avancées des travaux et des démarches en cours sur le bassin de la Vouge.

A. La Vouge à Villebichot

Il rappelle l'historique des travaux :

- septembre 2014 : implantation des banquettes,
- novembre 2014 : déstabilisation (en partie) des banquettes, suite à la crue du 4 novembre,
- mai 2015 : nouvelle intervention pour compléter en terre végétale les banquettes et les réensemencer,
- entre mai et septembre 2015 : bonne reprise de la végétation,

- 17 septembre 2015 : les banquettes ont été submergées et ont montré leur stabilité ; les vannes ont été ouvertes entièrement.

Il explique avoir rencontré des pêcheurs qui lui ont expliqué être contents de l'expérimentation (retour d'une population piscicole plus dense). M. PAILLON précise avoir mis en place un suivi qualitatif du site (en positions de vannes ouvertes et fermées) au cours des derniers mois. Les premiers résultats montrent une baisse importante de l'oxygène et une hausse des températures en amont des vannes en été, par rapport au reste du linéaire.

Par courrier du 7 septembre 2015, le Président a proposé la mise en œuvre d'une ouverture expérimentale, lors de deux années hydrologiques, afin d'observer l'évolution du milieu.

Suite à un échange avec M. GRAPPIN, l'inauguration des banquettes est repoussée au printemps prochain.

Un débat s'engage :

- M. PACOT explique que les agriculteurs s'opposent à la proposition d'ouverture totale et permanente des vannes, du fait de la présence de troupeaux s'alimentant directement dans la rivière ou grâce au niveau de la nappe d'accompagnement ; par ailleurs, la commune pense que la vision d'un « plan d'eau » en été est préférable à celle d'une rivière présentant un débit trop faible par rapport à sa largeur,
- M. BOILLIN Nicolas répond sur ces points :
 - o Le SBV pourrait prendre en charge le coût d'aménagement d'abreuvoirs ; une analyse peut être lancée sur ce point,
 - o Dans l'hypothèse de l'ouverture totale et permanente des vannes, un aménagement morphologique (type banquettes par exemple) sera nécessairement à mettre en place, afin de compenser la faiblesse des débits de la rivière.
- M. PACOT précise qu'un courrier de la commune de Villebichot devrait être envoyé au SBV prochainement, afin de se positionner sur cette proposition.

B. Epis de diversification de la Vouge à Esbarres / Brazey en Plaine

M. PAILLON rappelle la démarche de diversification des écoulements et des habitats piscicoles de la Vouge, lancée en 2009 sur Esbarres / Brazey en Plaine.

Des suivis piscicoles ont été réalisés en 2010 puis en 2014. Ceux-ci montrent une augmentation significative du nombre d'espèces et d'individus sur site. Toutefois il a été précisé, dans les rapports, que le linéaire aménagé initialement est trop limité pour produire des effets importants sur la population piscicole. Ainsi, au cours de l'été, il a été décidé d'installer de nouveaux épis. Le linéaire a ainsi été étendu à 120 mètres. Il illustre son propos par des photographies et signale [notamment] que les épis sont submergés en période de moyennes et hautes eaux et n'influencent donc pas la ligne d'eau en crues. Il explique la raison pour laquelle la plupart des épis ont été installés en rive droite (absence de ripisylve et présence d'anses d'érosion sur la berge).

C. Très Vieille Vouge à Bonnencontre / Charrey sur Saône

M. PAILLON représente le projet. Il explique que le dossier loi sur l'eau a été déposé auprès de la DDT 21. Les travaux ne pourront pas débuter avant la fin de l'instruction, soit le 3 novembre 2015.

Il dit que ce site sera intégré à la photothèque du bassin (prise de vue semestrielle), afin d'observer l'évolution du milieu après intervention.

M. BOILLIN Nicolas rappelle que ce dossier a été retardé, suite au manque de motivation de la profession agricole sur le sujet, quand bien même la demande de travaux vient de sa part (sic).

M. JACQUET résume les rencontres qu'il a eues avec les agriculteurs. Il regrette leur position et remercie M. LOIZON pour son implication sur ce sujet.

D. L'Oucherotte à Longecourt en Plaine et Aiserey – avancée des démarches

M. PAILLON représente le projet de restauration de la continuité écologique de l'Oucherotte sur quatre ouvrages situés à Aiserey et Longecourt en Plaine.

i. Longecourt en Plaine

Depuis plusieurs semaines, M. GELIN a sollicité M. BAUDRON, maire de la commune, afin de connaître l'avancée des discussions avec M. DE SAINT SEINE, propriétaire du vannage du château. La rencontre n'a toujours pas eu lieu. M. le Maire a toutefois réitéré sa volonté de réaliser l'aménagement.

MM. COLLARDOT et GELIN rencontreront M. BAUDRON, le 20 novembre prochain. Dans le meilleur des cas, les travaux ne pourront pas être réalisés avant la prochaine période de basses eaux (été 2016).

ii. Aiserey

M. PAPILLON rappelle l'objectif des travaux sur le Seuil aux Sirènes. Dans un premier temps, il a été décidé d'identifier la structure du seuil (présence ou non d'une vanne) et dans un deuxième temps, d'envisager les suites à donner. Il explique que l'intervention était conditionnée à la signature d'une convention entre la commune et le SBV, en référence à la délibération du CS du 16 juin 2015.

Il rappelle les étapes de la démarche :

- 8 juillet : Signature de la convention technique et financière entre la mairie d'Aiserey et le SBV,
- 24 juillet : Vidange du plan d'eau du Parc du château,
- 28 juillet : Intervention de l'entreprise Perraud afin d'extraire les sédiments situés en amont du seuil,
- 28 juillet : Devis de deux entreprises pour la réhabilitation de la vanne,
- 13 août : Demande de remise en état du site des services de l'état,
- 20 août : Délai repoussé au 15 septembre, dans l'attente des devis,
- 3 septembre : Nouveau devis, à l'initiative de la commune,
- 11 septembre : Choix du devis (réunion sur site) et rappel des obligations de chacun (sic),
- 18 septembre : Pose de la vanne par les agents communaux.

Il précise que la convention prévoit chaque année l'ouverture totale des vannes à partir du 1^{er} novembre 2015, sans interruption, pour une durée de six mois. Or il s'avère que peu de membres de la société de pêche ou de la mairie semblent être informés du contenu de celle-ci.

Selon nos informations, la commune d'Aiserey souhaite curer le plan d'eau et l'Oucherotte en 2016. Aussi le SBV lui a précisé, les points suivants :

- Un dossier Loi sur l'Eau doit être déposé et approuvé par l'administration, avant le lancement des travaux,
- Dans ce cas de figure, aucun financement ne pourra être obtenu,
- Le SBV n'est pas compétent pour ce type d'intervention (sécurité civile),
- Le SBV, dans le cadre d'un projet plus ambitieux (restauration morphologique, continuité écologique,..) pourra accompagner la démarche.

Un large débat s'engage :

- M. POUILLON rappelle que dans ce dossier, le SBV a fait preuve de concertation et de bonne volonté ; ce qui n'est pas le cas de certains élus de la commune qui font fi des obligations réglementaires et des termes de la convention signée entre les deux parties,
- M. GELIN précise que la manipulation de la vanne est peu commode,
- M. POUILLON regrette vivement l'attitude du 1^{er} adjoint de la mairie d'Aiserey et explique qu'il aurait dû faire preuve de plus de fermeté lorsque les services de l'Etat ont demandé, cet été, la remise en état du site,
- M. BOILLIN Nicolas rappelle que c'est à l'initiative de la commune que les sédiments ont été évacués sur des terrains agricoles adjacents, quand bien même le SBV avait prévu de les stocker pour permettre leur ressuyage ; il s'avère aujourd'hui que l'agriculteur se plaint d'« inondation » récurrente (sic) !
- M. COLLARDOT va solliciter rapidement, avec M. GELIN, un rendez-vous afin de rappeler les obligations de chacun,
- M. GELIN redit que le projet de « simple curage » ne permettra pas de réduire le risque d'inondation de la commune, alors qu'un projet plus global permettrait tout à la fois de conserver l'aspect esthétique et convivial du site, tout en réduisant les risques pour la population (déconnexion de l'étang avec la rivière),
- Les membres du bureau demandent au Président de rappeler à la commune d'Aiserey ses obligations quant à l'ouverture des vannes du seuil aux Sirènes et de Potangey, à compter du 1^{er} novembre.

E. Travaux d'urgence

M. PAPILLON explique que suite à un orage, le 13 août dernier, de nombreux arbres ont été cassés et ont causés des dégâts importants sur la Cent Fonts, entre Saulon la Rue et Saulon la Chapelle. L'entreprise CHENOT est intervenue en septembre, afin d'évacuer les arbres et autres embâcles. Il illustre son propos par des planches photographiques.

F. Le DCE de la Tranche 2015 du PPRE

M. PAILLON présente les secteurs et types d'interventions prévus dans cette tranche. Il explique que c'est l'entreprise EURL Chenot (parmi 4 offres) qui a été retenue par la CAO, selon les critères prévus dans le DCE. Pour la tranche ferme, le coût du marché s'élève à 36 354 € HT. Il explique que pour la tranche conditionnelle, il est notamment programmé la création d'épis bois sur la Vouge à Bessey les Côteaux et la valorisation, en broyat à destination des communes, des reliquats de coupes.

M. BOUILLOT rappelle que malgré le choix de l'entreprise CHENOT, les membres de la CAO ont insisté sur les deux points suivants :

- nécessité de respecter les délais prévus par le CCTP (tranche ferme devant être terminée au plus tard le 1^{er} avril 2016),
- qualité du dossier de candidature ; sans quoi il risquerait de ne plus être retenu dans les prochaines années.

M. BOILLIN Nicolas tient à préciser que la tranche conditionnelle 2014 n'est pas terminée ! En effet, les épis bois à déposer sur la Vouge à Bessey les Côteaux (en lieu et place des barrages existants) devraient être réalisés d'ici quelques jours.

M. PAILLON conclut en précisant que les comités géographiques se tiendront, le 27 octobre, pour les sous bassins de la Vouge amont, Varaude et Cent Fonts, à 18h30 en mairie de Brochon et le 28 octobre, pour les sous bassins de la Bièvre et de Vouge aval, à 18h30 dans la salle des Associations de Saint-Usage.

G. Travaux illégaux sur la Vouge à Chambolle Musigny et Vougeot

Suite à une information provenant de M. le Maire de Chambolle Musigny, M. PAILLON explique avoir constaté que des travaux, sans autorisation, ont été engagés sur la Vouge en limite des communes de Chambolle Musigny et Vougeot. Il s'agissait en l'occurrence de refaire un ancien mur sur plus 60 mètres linéaires. Une réunion, en présence du Président et du Vice-Président de Vouge Amont, de l'entreprise et du propriétaire s'est tenue sur place. Les travaux ont été stoppés, une démarche administrative engagée, un procès-verbal « apparemment » dressé par la police de la pêche. Des photographies illustrent les travaux.

Le bureau est pour le moins interloqué sur la méconnaissance de la procédure par le propriétaire et l'entreprise, dès lors où il y a une intervention en cours d'eau et, par ailleurs, sur un site classé désormais à l'UNESCO.

H. Etudes sur les continuités écologiques sur les moulins de la Cent Fonts naturelle

Le Président transmet la parole à M. LANIER.

Celui-ci rappelle les obligations liées au classement en liste 2 de la Cent Fonts naturelle pour les quatre ouvrages existants.

Une étude engagée, par le SBV en 2012, a permis de concevoir :

- Pour le Moulin des Etangs, un Avant-Projet Définitif,
- Pour le Moulin Bruet, un Avant-Projet Définitif,
- Pour le Moulin aux Moines (ou Bresson), un Avant-Projet Sommaire,
- Pour le déversoir du Pt Aqueduc des Arvaux, un Avant-Projet Sommaire.

Les travaux sont terminés sur le Moulin des Etangs depuis octobre 2014.

Le Moulin Bruet vient de changer de propriétaire. Celui-ci semble vouloir redéfinir un scénario autre que celui pré-programmé initialement et a exprimé son souhait de travailler avec le SBV. Une démarche sera à engager au début de l'année 2016.

Pour le Moulin Bresson (aux Moines), conformément à la délibération prise en Bureau du SBV du 21 avril 2015, le CCTP de l'étude APD (montant maximum estimée à 5000 € TTC) a été mise en consultation début octobre 2015. Les offres sont attendues pour la fin du mois. L'étude devrait s'étaler sur 3 mois environ (pour une fin programmée en février – mars 2016). La rédaction et l'instruction du DLE devrait se dérouler entre mars à juillet 2016. Les travaux pourraient se réaliser au cours de l'été ou l'automne 2016.

En l'état, sur la seule composante des continuités écologique et sédimentaire, les services de l'Etat ne préconisent pas de lancer une démarche sur le Pont Aqueduc des Arvaux. Toutefois, une réflexion pourrait être

portée sur ce site, dès lors où l'amélioration des continuités serait couplée, avec une réduction de l'aléa inondation, au droit de la commune de Noiron sous Gevrey.

M. LANIER explique que plusieurs interrogations se posent sur ces démarches, dès lors où :

- l'obligation de restauration des continuités est dévolue aux seuls propriétaires,
- à ce jour, aucun propriétaire n'a participé financièrement (ni à l'étude, ni aux travaux) à l'action,
- le financement de l'agence de l'eau (unique financeur) apportera 80 % sur l'étude du Moulin Bresson et au maximum 50 % sur les travaux (avec une baisse de 10 % par an à partir de 2016).

Une discussion s'engage ; les conclusions sont les suivantes :

- L'étude sur le Moulin Bresson sera prise en charge par le SBV, sans participation des propriétaires,
- Le financement des travaux sera débattu à la suite de l'estimation fournie par l'étude ; toutefois il semble probable que le SBV demande une participation aux propriétaires,
- Pour les autres actions, le sujet sera traité au cas par cas.

Le Président propose de faire le point à l'occasion du prochain bureau.

V – Contrat de bassin Vouge

M. LANIER explique que le Contrat de Bassin Vouge est un document de planification qui rassemble l'ensemble des actions à mettre en œuvre sur le territoire pour reconquérir une eau de qualité en quantité. Il a été signé le 17 juillet 2009 par les financeurs potentiels et les principaux maîtres d'ouvrage, pour une durée de 5 ans. Il était constitué de 73 fiches actions, regroupées en 7 volets thématiques. Le document est arrivé à échéance le 17 juillet 2014. Le bilan du document est en cours de rédaction.

Il précise que ce document consiste à la production :

- d'un bilan technique et financier des actions réalisées, engagées (ou non) ; il sera rédigé par le SBV,
- d'une évaluation du contrat, traditionnellement réaliser par un Bureau d'Etudes.

L'agence de l'eau a validé la proposition, faite par le SBV dans son courrier du 19 mai 2014, de réaliser ce deuxième point « *en interne par l'embauche d'un agent contractuel jusqu'alors extérieur à votre structure* ».

Conformément à la délibération du conseil syndical du 7 octobre 2014, le recrutement d'un ingénieur contractuel (4 mois renouvelable) sera engagé dans les prochaines semaines.

VI – Affaires diverses

A. Régularisation des travaux du Moulin Salbreux

M. BOILLIN Nicolas rappelle les différentes étapes de régularisation des travaux du Moulin Salbreux :

- Le DLE / DIG, a été déposé en DDT, le 30 juillet 2015,
- Le récépissé de la DDT a été reçu, le 4 septembre 2015,
- L'instruction est terminée.

Par la suite :

- L'enquête publique (organisée par la DDT - à la charge du SBV), pour la fin d'année 2015,
- L'Arrêté Préfectoral de régularisation administrative du dossier, pour le 1^{er} semestre 2016.

B. Etude morphologique - organisation d'ateliers agricoles

M. BOILLIN Nicolas rappelle que l'objectif de l'étude est de proposer des travaux « réalistes et partagés » sur la Varaude (Pont des Arvaux – Izeure) et sur la Vouge Aval (Aubigny en Plaine – Moulin Ganey). Ils permettront d'améliorer la composante physique des rivières et ainsi d'anticiper les modifications du changement climatique (baisse marquée des étiages), sans amplifier les risques d'inondations. La première réunion du Comité de Pilotage s'est déroulée le 14 avril 2015, au cours de laquelle la phase 1 a été présentée par le Bureau d'Etudes Artélia. A cette occasion, il avait été décidé de sensibiliser les acteurs locaux (agriculteurs) au plus tôt, afin de partager et d'échanger sur les choix qui pourraient être faits en fin de phase 2.

Ainsi, les 2 et 6 novembre prochains, des ateliers agricoles seront organisés afin d'échanger sur les aménagements déjà réalisés sur le bassin (épis, banquettes, ...) et sur des projets qui pourraient être engagés, dans les prochaines années.

C. Réaménagement du bureau du SBV – inauguration

Le Président propose d'inaugurer les locaux, à la suite du prochain bureau, le 8 décembre 2015.

D. Location Espace Leopold

M. COLLARDOT explique que suite au déménagement de la communauté de communes de Gevrey Chambertin, le cabinet de kinésithérapie reprend la totalité des bureaux ainsi libérés. Après échange, M. DUPAQUIER propose de mettre à disposition une salle de 30 m² au 2^{ème} étage (avec accès à des toilettes pour handicapés), un garage et une place de parking pour un loyer mensuel de 450 € TTC, auquel s'ajoutent des charges de copropriété. Cette proposition permettrait d'avoir une salle de réunion / archives et un local de stockage du matériel du SBV.

Le bureau valide ce principe ; toutefois il pense que le prix doit être discuté, notamment en ce qui concerne les charges.

E. Pluviométrie et hydrologie 2015

M. BOILLIN présente les données sur la station de Dijon Longvic.

En moyenne, entre janvier et octobre (1970 – 2014), il tombe 613.2 mm. En 2015, il a plu 489 mm (à la date du 19 octobre) soit un déficit de 20 % par rapport à la moyenne. Les températures estivales ont été très largement supérieures à la moyenne et ont engendré des sols secs jamais revus depuis 1964. A ce jour, les débits sont toujours extrêmement faibles (20 à 50% moindres que la moyenne) ; ainsi les restrictions d'usages sont toujours de mises.

F. Autres informations

- La réunion de lancement des quatre derniers Plans de Désherbage Communaux (PDC) a été organisée le 12 octobre dernier. La démarche concerne Agencourt, Corcelles les Monts, Flavignerot et Reulle Vergy. Le Président, M. GELIN, VP en charge des PDC, et Anthony PAPILLON ont participé à une journée de démonstration de matériel alternatif à Quetigny ; ils relaient les informations recueillies à cette occasion.
- La consultation sur les fiches du projet de Contrat de nappe de Dijon Sud 2016 - 2021 s'est déroulée du 1^{er} septembre au 16 octobre 2016. Plusieurs actions incombent au SBV (travaux, études, animation de l'Inter CLE). Après échange avec le Président de l'Inter CLE, les fiches vous seront présentées, par Mlle PILOSU, lors du prochain bureau.
- Le Président, le Vice-Président en charge de Vouge Aval et le maire de Charrey sur Saône ont envoyé, le 18 septembre à Mme la Sous-Préfète de Beaune, un courrier demandant à ce que les engagements pris par la profession agricole suite de l'inondation de juin 2013, soit mis en œuvre. Ce courrier est présenté au bureau.
- Dans le cadre de l'étude hydraulique portée par la DDT sur le bassin, le modèle numérique va prochainement être recalé en fonction des débits relevés en novembre 2014. Ce modèle (temporaire) est projeté aux membres du bureau. Ceux-ci demandent à ce qu'il soit présenté au prochain conseil syndical.
- Le SBV accueillera un stagiaire de 3^{ème}, du 14 au 18 décembre 2015.
- Les prochaines réunions du SBV se dérouleront :
 - Pour le Conseil Syndical, le jeudi 5 novembre 2015 à Flagey Echezeaux,
 - Pour le Bureau, le mardi 8 décembre 2015 à Saint Philibert.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h15. Il remercie les membres du bureau de leur présence et à l'invitation de la commune d'Izeure à partager le verre de l'amitié.